



## LOBBY EUROPEEN DES FEMMES EUROPEAN WOMEN'S LOBBY

### **Kit de lobbying : Pas de démocratie moderne sans égalité femmes-hommes !**

En 2009 les élections du Parlement européen ainsi que le renouvellement de la Commission européenne auront lieu et bientôt, des nominations seront faites pour des postes européens au plus haut niveau.

**Les femmes sont encore sérieusement sous représentées** dans la prise de décision dans tous les pays européens et au sein des institutions européennes ;

**Il faut agir pour une réelle démocratie** par la mise en œuvre de la parité, la représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision.

**L'Europe c'est vous !** Des décisions importantes sont prises au niveau européen qui ont un impact sur votre vie quotidienne. Les femmes doivent être également représentées lorsque de telles décisions sont prises

Ce Kit de Lobbying vous propose **des outils et des arguments** pour augmenter le nombre de femmes à la prise de décision et pour assurer que les opinions des femmes sont représentées dans les débats et politiques européennes.

**Agissez maintenant :  
Rejoignez maintenant la campagne du Lobby européen  
des femmes !**

**Original : Anglais  
Juillet 2008**

EWL- LEF, 18 rue Hydraulique, B-1210 Bruxelles  
Tel. +32 2 217 90 20 – Fax: +32 2 219 84 51 - e-mail: [ewl@womenlobby.org](mailto:ewl@womenlobby.org)  
Website: <http://www.womenlobby.org>

# Table des matières

## Introduction

### I. Kit pour l'action

1. L'Europe c'est VOUS !
2. Agissez pour promouvoir la parité en Europe
3. Modèles de lettres de lobbying
4. Campagne du LEF : « Pas de démocratie européenne moderne sans égalité femmes-hommes »

### II. Arguments et informations sur la parité et les femmes dans la prise de décision

1. Qu'est-ce que la démocratie paritaire ?
2. Réponses à certains arguments répandus hostiles à la démocratie paritaire
3. Les femmes dans la prise de décision en Europe en chiffres
4. Dispositions et mesures existantes
5. Mesures proposées pour améliorer la situation

## Introduction

En 2009, les électeur-ric-e-s européen-ne-s éliront le nouveau Parlement européen (PE) et la nouvelle Commission européenne sera désignée. Si le Traité de Lisbonne entre en vigueur le Conseil européen nommera également pour la première fois le nouveau Haut-e Représentant-e pour les Affaires étrangères et la sécurité ainsi que le-la président-e du Conseil<sup>1</sup>. Nous avons là une réelle occasion d'atteindre la parité, la représentation égale des femmes et des hommes au sein des institutions européennes.

**Il n'existe actuellement pas de disposition contraignante pour la participation égale des femmes et des hommes au sein des organes décisionnels de l'Union européenne.** Depuis des années, le Lobby européen des femmes (LEF) fait pression pour l'introduction de telles mesures pour toutes les institutions européennes, y compris concernant l'élection du Parlement européen. Le LEF a notamment proposé des amendements en ce sens lors des différentes révisions des traités européens. **Le LEF est une fois de plus déterminé à agir de concert avec ses organisations membres partout en Europe pour améliorer la situation dans la perspective des élections européennes 2009 et des nominations à venir.** L'objectif du LEF sera de faire en sorte que les femmes européennes participent sur un pied d'égalité à la prise des décisions qui affectent leur vie et au façonnement de l'avenir de l'Europe.

Ce **Kit de Lobbying** est divisé en deux parties. Dans la première partie, vous trouverez un Kit d'action, qui indique les actions que vous pouvez mener pour renforcer notre action. La seconde section donne des informations de fonds et clarifie certains mythes relatifs à la parité et aux quotas. Ce Kit vise à permettre aux ONG de femmes ainsi qu'aux autres acteur-ric-e-s intéressé-e-s de faire pression sur les partis et les responsables politiques en faveur de la parité, dans la perspective des élections parlementaires européennes et de la nomination de la Commission européenne 2009.

**Rejoignez notre action MAINTENANT!**

---

<sup>1</sup> Après le "Non" irlandais au referendum sur le Traité de Lisbonne le 12 juin 2008, nous ne savons pas si et quand les nominations pour les postes à haut niveau prévus par le Traité de Lisbonne seront effectuées (Haut-e Représentant-e pour les Affaires étrangères, Président-e du Conseil).

## I. Kit pour l'action

### 1. L'Europe c'est VOUS !

Les décisions prises au niveau de l'Union européenne (UE) ont une influence directe sur la vie quotidienne de tou-te-s les femmes et les hommes habitant les Etats membres de l'UE. Bien que l'on considère souvent l'UE comme une institution qui s'occupe surtout de finances et de commerce, l'UE est également un acteur très important dans d'autres domaines fondamentaux pour les Européen-ne-s et pour les peuples du monde entier, tels que le changement climatique, la lutte contre la pauvreté au niveau global ou contre la discrimination ( basée sur le sexe, la race, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'âge et le handicap) et la réalisation de « l'Europe sociale ».

**L'UE a le pouvoir d'améliorer la vie de millions de personnes mais ceci nécessite la l'apport actif des Européen-ne-s par le biais de la participation aux élections européennes et d'une participation active et d'un intérêt dans les politiques européennes. L'Union européenne n'est pas une entité abstraite, elle est composée de personnes qui prennent des décisions et dont la nomination ou l'élection peut être influencée par les citoyen-ne-s européen-ne-s.**

L'UE est compétente pour adopter des lois contraignantes pour les Etats membres dans un grand nombre de domaines. Les textes de loi sont proposés par la Commission européenne et modifiés et adoptés généralement par une décision conjointe du Parlement Européen et des ministres nationaux compétents dans le domaine concerné. Les lois sont ensuite mises en œuvre au niveau national, c'est pourquoi il est si important de se tenir informé-e des politiques européennes et d'y participer autant que possible.

Pour ce qui concerne l'égalité femmes-hommes, les engagements pris dans ce domaine datent de la création de l'UE en 1957. En réalité, la plupart des textes législatifs nationaux sur l'égalité femmes-hommes dans l'emploi viennent du niveau européen. Plus récemment, l'UE a aussi par exemple fixé des objectifs en matière de taux d'activité professionnelle des femmes et de services de garde d'enfants qui doivent être remplis en 2010. **La réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes est une mission officielle de l'UE.** Nous savons bien que cet objectif est loin d'être atteint dans la plupart des Etats membres, mais il est important que les femmes utilisent l'UE et les engagements qui ont été pris pour assurer que des actions concrètes soient entreprises pour lutter contre les violences envers les femmes et contre la traite, pour réaliser l'égalité salariale et pour que l'UE joue un plus grand rôle pour la défense des droits humains des femmes dans le monde.

**L'Europe c'est vous parce que votre participation aux élections européennes et votre action auprès des responsables politiques pour plus de justice et de démocratie et pour la représentation égale des femmes et des homes peut contribuer à la mise en oeuvre au niveau Européen de politiques qui amélioreront la vie de millions de femmes et d'hommes en Europe et dans le monde.**

## 2. Agissez pour promouvoir la parité en Europe

### Election du Parlement européen :

La représentation des femmes au sein du Parlement européen n'a cessé d'augmenter jusqu'aux élections de 2004, où elle a stagné à 30 % (taux atteint aux élections de 1999)<sup>2</sup>. Le nombre de femmes élues reflète le nombre et la place<sup>3</sup> des femmes sur les listes électorales. Les décisions quant à la composition des listes de candidates aux élections européennes sont prises au niveau national, au sein de chaque parti politique. Les partis politiques dans les États membres peuvent donc jouer un rôle prépondérant dans la réalisation de l'égalité femmes-hommes au PE.

**Action à mener** Faire pression dès maintenant sur les partis politiques nationaux pour que ceux-ci admettent leur responsabilité dans la définition du paysage politique et garantissent une représentation et une place égales aux femmes et aux hommes sur les listes électorales et pour qu'il fassent de l'égalité femmes-hommes une priorité dans leurs programmes.

### Nomination de la Commission européenne :

En ce moment, neuf des 27 commissaires européen-ne-s sont des femmes (33%). Les membres de la Commission européenne (CE) sont proposé-e-s par les gouvernements des États membres puis nommé-e-s par le-la président-e de la Commission.

**Action à mener** demander aux États membres de proposer des femmes commissaires et soutenir le système proposé par le Lobby européen des femmes, selon lequel chaque État membre proposerait une femme et un homme comme candidat-e-s commissaires en 2009. Le-la président-e désigné-e choisirait ensuite les membres avec pour objectif d'instaurer un équilibre femmes-hommes.

### Postes européens au plus haut niveau :

Si le Traité de Lisbonne entre en vigueur, le Conseil européen désignera également pour la première fois le-la Haut-e Représentant-e européen-ne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité ainsi que le-la Président-e du Conseil européen, conformément au traité de Lisbonne, s'il est ratifié.

**Action à mener** Faire pression pour que les femmes soient représentées à part égale au plus haut niveau de la prise de décision politique européenne lorsque ces nominations seront effectuées

---

<sup>2</sup> Avec des différences considérables entre les États membres, cf. tableau 1 p.8.

<sup>3</sup> C'est notamment le cas dans les systèmes de représentation proportionnelle avec des listes fermées, où les électeur-ice-s votent pour un parti, qui à son tour décide de l'ordre des candidat-e-s.

## Participez à l'action du Lobby européen des femmes:

Quoi ?	Quand ?	Qui?	Comment?
Elections européennes 2009	Eté 2008- juin 2009	Partis politiques au niveau national, électeu-ric-e-s	Contactez les partis politiques nationaux et leur demandez d'assurer la présence de 50% de femmes sur leurs listes (alternance 1 femme- 1 homme) à des places susceptibles de gagner et leur demandez de faire de l'égalité femmes-hommes une priorité dans leurs programmes. Vous pouvez utiliser le modèle de lettre de lobbying A ci-jointe. Distribuez l'information et encouragez les femmes à voter pour des partis qui soutiennent l'égalité femmes-hommes.
Renouvellement de la Commission européenne (CE): nomination du/de la président-e (juin 2009), nomination des candidat-e-s commissaires (juillet 2009)	Automne 2008- printemps 2009	Chefs de gouvernements / membres du Parlement européen	Contactez les gouvernements nationaux et leur demandez de nommer une femme commissaire et d'assurer la représentation égale des femmes et des hommes dans la CE. Vous pouvez utiliser le modèle de lettre de lobbying B ci-jointe. Demandez aux membres du PE de prendre en compte l'équilibre femmes-hommes lorsque le PE approuvera la nouvelle CE.
Nominations du/de la Haut-e Représentant-e européen-ne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité et du/de la Président-e du Conseil européen	2009 en fonction de la décision concernant l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne	Chefs de gouvernements	Faire pression sur les gouvernements pour qu'ils nomment des femmes à ces postes. Vous pouvez utiliser le modèle de lettre de lobbying C ci-jointe.
Introduction de la parité pour les élections du Parlement européen.	En cours et pour la nouvelle législature du PE	Membres du Parlement européen	Faire pression sur les membres du Parlement européen pour une modification de la procédure électorale qui comprendrait la parité
Introduction de la parité pour la nomination de la Commission européenne	En cours et pour la nouvelle Commission	Gouvernements et parlements nationaux	Faire pression sur les gouvernements et parlements nationaux pour l'introduction de la parité pour la nomination de la CE. Voir modèle de lettre B.

**Le LEF poursuivra ses efforts après les élections et les nominations de 2009.**

Le LEF et ses membres travailleront avec le nouveau Parlement Européen et la nouvelle Commission européenne afin de sensibiliser les député-e-s et les commissaires européen-ne-s à la parité et de faire pression de pour l'introduction de mécanismes contraignants pour la parité dans la législation européenne.

Pour ce qui est de la procédure électorale du PE, le LEF suggère une clause garantissant la représentation égale des femmes et des hommes sur les listes électorales avec un système d'alternance (1 femme-1 homme) dans le cadre d'une procédure électorale uniforme pour le Parlement européen. Si une telle procédure électorale uniforme n'est pas mise en œuvre, chaque Etat membre devra introduire des mesures contraignantes pour la parité dans sa procédure électorale pour le PE.

Pour la nomination de la Commission, le LEF a suggéré un système de désignation paritaire selon lequel chaque État membre proposerait une femme et un homme comme candidat-e-s commissaires en 2009. Le-la président-e désigné-e choisirait ensuite les membres avec pour objectif d'instaurer un équilibre femmes-hommes.

### 3. Modèles de lettres de lobbying

#### **A. Modèle de lettre de lobbying à envoyer aux partis politiques nationaux dans la perspective des élections européennes de 2009**

*Date*

**À l'attention de :** \_\_\_\_\_, **Président-e du** (*nom du parti politique*) \_\_\_

*Madame, Monsieur,*

**Cc : Listes électorales pour les élections européennes 2009 et représentation des femmes**

Je me joins à la campagne du Lobby européen des femmes (LEF)<sup>4</sup> pour vous demander d'assurer que les listes électorales pour les élections européennes de 2009 et en conséquence, les personnes élues reflètent le fait que les femmes représentent plus de la moitié de la population européenne.

La représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision politique est une étape indispensable pour la réalisation d'une vraie démocratie. L'actuelle sous-représentation des femmes au sein de la plupart des assemblées élues en Europe, y compris au Parlement européen, constitue un déficit démocratique grave qui met en péril la légitimité des institutions et des partis politiques européens. Si le traité de Lisbonne entre en vigueur, il accroîtra les pouvoirs du Parlement européen (PE). Il est donc plus important que jamais que les décisions du PE tiennent compte des besoins, des intérêts et des perspectives de tous, femmes et hommes, qui sont affectés par les politiques européennes.

Les partis politiques jouent un rôle essentiel dans la sélection des candidat-e-s pour les élections. Le nombre de femmes élues au PE reflètera le nombre et le rang des femmes figurant sur les listes électorales. Les choix opérés par les partis politiques ont donc un impact considérable sur les résultats des élections en termes de plus de représentativité, de justice et d'égalité.

Une présence accrue des femmes est également nécessaire pour que l'Union européenne améliore sa politique et remplisse ses engagements en matière d'égalité femmes-hommes. Le LEF s'engage donc à mobiliser l'électorat pour qu'il vote pour des femmes et pour des partis qui mettent l'égalité femmes-hommes au top des priorités de l'Union européenne.

---

<sup>4</sup> Le Lobby européen des femmes est la plus grande coalition d'organisations de femmes dans l'UE, présent dans 28 États membres et futurs adhérents [www.womenlobby.org](http://www.womenlobby.org)

**En tant que président de votre parti politique, vous avez la possibilité mais aussi la responsabilité de contribuer à la légitimité de la démocratie européenne, et nous (*nom de l'organisation*) demandons au (*nom du parti*) d'introduire immédiatement des mesures pour garantir une présence égale des femmes sur les listes pour les élections européennes de 2009, sur la base d'un système d'alternance (1 femme/1 homme).**

Je suis certaine que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour garantir une représentation égale des femmes et des hommes au prochain Parlement européen.

Veuillez agréer, *Madame, Monsieur*, l'expression de mes sentiments distingués.

*Signature*

\*\*\*\*\*

## **B. Modèle de lettre de lobbying à l'attention des gouvernements de l'UE dans la perspective de la désignation des commissaires européen-ne-s en 2009**

*Date*

**À l'attention des chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'UE**

Madame, Monsieur,

**Cc : Représentation égale des femmes et des hommes au sein de la nouvelle Commission européenne 2009-2014**

Je m'adresse à vous pour vous demander votre soutien à la campagne du Lobby européen des femmes (LEF)<sup>5</sup> qui vise à garantir une représentation égale des femmes et des hommes au sein de la Commission européenne qui sera désignée en 2009.

En dépit des nombreuses promesses envers la réalisation de l'égalité femmes-hommes dans la prise de décision politique à tous les niveaux, et en dépit des progrès accomplis, les femmes restent sous-représentées dans la prise de décision politique au sein des institutions européennes. Pour que l'Union européenne soit acceptée par tous les citoyens, femmes et hommes, la processus qui consiste à garantir une représentation égale des deux sexes au sein de la Commission européenne doit être pris sérieusement en considération, et ce dans les plus brefs délais.

Nous savons que le nombre final de femmes au sein de la nouvelle Commission sera le fruit de nombreuses négociations et décisions à différents niveaux. Nous croyons donc que **chaque gouvernement sur le plan individuel et les États membres de l'UE collectivement sont investis de la responsabilité d'assurer la représentation égale des femmes et des hommes au sein de la Commission européenne.**

---

<sup>5</sup> Le Lobby européen des femmes est la plus grande coalition d'organisations de femmes dans l'UE, présent dans 28 États membres et futurs adhérents [www.womenlobby.org](http://www.womenlobby.org)

Nous croyons en outre que l'actuelle représentation inégale des femmes au sein des institutions de l'UE indique clairement la nécessité de mécanismes institutionnels qui garantiront la parité femmes-hommes au sein de tous les organes décisionnels européens. À ce propos, le Lobby européen des femmes a suggéré un système de désignation selon lequel chaque État membre proposerait une femme et un homme comme candidat-e-s commissaires en 2009. Le-la président-e désigné-e choisirait ensuite les membres avec pour objectif d'instaurer un équilibre femmes-hommes. Nous espérons que vous soutiendrez cette idée lorsque les questions européennes seront abordées au plus haut niveau.

Enfin, nous ajouterons que la désignation d'une femme à la présidence de la Commission européenne serait la bienvenue et constituerait un symbole politique fort.

Je suis certaine que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour garantir une représentation égale des femmes et des hommes au sein de la prochaine Commission européenne.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

*Signature*

\*\*\*\*\*

### **C. Modèle de lettre de lobbying à l'attention des gouvernements de l'UE en vue de la désignation du-de la Haut-e Représentant-e européen-ne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité ainsi que du-de la président-e du Conseil des Ministres**

*Date*

**À l'attention de : Chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'UE**

**Cc : Représentation des femmes parmi les plus hauts responsables politiques européens**

Je m'adresse à vous pour vous demander de soutenir la campagne du Lobby européen des femmes (LEF) <sup>6</sup> dont le but est de garantir une représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision au plus haut niveau européen.

En (*mois/année*), le Conseil européen désignera pour la première fois le-la Haut-e Représentant-e européen-ne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité ainsi que le-la président-e du Conseil européen. Il s'agit là d'une occasion unique pour l'Union européenne de devenir plus démocratique en assurant la représentation égale des femmes et

---

<sup>6</sup> Le Lobby européen des femmes est la plus grande coalition d'organisations de femmes dans l'UE. Nous sommes présents dans 28 États membres et futurs adhérents, cf. : [www.womenlobby.org](http://www.womenlobby.org)

des hommes au plus haut niveau de la prise de décision européenne lorsque les désignations auront lieu.

Je sais que le processus de désignation fera l'objet de discussions et de négociations entre les représentant-e-s des gouvernements. Cependant, j'insiste sur le fait qu'il en va de la responsabilité commune des gouvernements européens de veiller à ce que les décisions finales reflètent le fait que les femmes représentent la moitié de la population européenne, et que les politiques européennes au plus haut niveau doivent se faire l'écho des intérêts et des aspirations de tou-te-s les Européenne-s.

Afin de gagner en légitimité, les institutions et les responsables politiques européen-ne-s doivent être à l'image de la diversité de la population. Nous espérons donc que dans vos désignations, vous ferez en sorte que le nouveau visage de l'Union européenne reflète les valeurs européennes de justice et d'égalité.

Je suis certaine que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour garantir que la représentation des femmes et des hommes dans le cadre de ce processus important de désignation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

*Signature*

#### 4. Campagne du LEF : Pas de démocratie européenne moderne sans égalité femmes-hommes

Le LEF profite des événements qui ont lieu en 2008-2009 pour lancer une campagne pour la promotion de la démocratie paritaire en Europe. Le message clef de la campagne du LEF est que la représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision politique au niveau européen devrait être au cœur des débats sur l'amélioration de la légitimité démocratique de l'UE : il ne peut pas y avoir de démocratie européenne moderne sans parité

La Campagne du LEF sur la parité sera lancée à l'automne 2008 par le biais d'une conférence de presse organisée en collaboration avec la Vice-présidente de la Commission européenne Margot Wallström et rassemblant des responsables politiques de haut niveau de tous partis. Cet événement sera aussi le lancement d'un site web qui sera utilisé pour la distribution de documents et pour rassembler le soutien public de personnalités de tous les horizons pour l'appel du LEF sur la démocratie paritaire. L'Appel du LEF ci-dessous est un outil pour permettre aux responsables politiques au niveau national et européenne de s'engager concrètement en faveur de la démocratie paritaire.

#### **Campagne 50/50 du Lobby européen des femmes: Pas de démocratie européenne moderne sans égalité femmes-hommes**

En 2009, les Européens éliront un nouveau Parlement européen. Nous aurons une nouvelle Commission européenne conduite par son-sa président-e et un-e nouveaux-elle président-e pour le Parlement européen. Combien de parlementaires européens seront des femmes ? Les responsables politiques européens au plus haut niveau porteront-ils tous une cravate ?

Les élections et nominations de l'an prochain sont une excellente occasion pour l'Union européenne de devenir plus démocratique. **Une démocratie moderne suppose l'égalité des sexes et un pouvoir égal d'intervention des femmes et des hommes dans les décisions qui influent sur leur vie.**

Les femmes constituent plus de la moitié de la population de l'UE. La sous-représentation actuelle des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux au sein des institutions européennes est un obstacle sérieux à la légitimité démocratique de l'Union européenne. Cette inégalité affaiblit aussi toutes les tentatives visant à promouvoir une démocratie plus participative et axée sur l'intégration.

Il est temps d'agir!

L'établissement d'une démocratie juste en Europe passe obligatoirement par la représentation de tous les Européens, hommes et femmes.

L'égalité femmes-hommes est une des conditions de la modernisation de nos systèmes politiques, afin que les femmes et les hommes, dans leur diversité, partagent de façon égale droits, responsabilités et pouvoirs. L'égalité femmes-hommes doit être au cœur des initiatives européennes destinées à inclure les citoyen-ne-s dans la prise de décision, à accroître la légitimité de l'Union européenne et à mettre progressivement en place des politiques qui reflètent les besoins et les aspirations de tous les Européen-ne-s.

**Nous appelons l'ensemble des responsables politiques, individus et organisations souhaitant promouvoir la démocratie et la justice à soutenir cette campagne à tous les niveaux, au-delà des frontières nationales et des partis politiques.**

**Nous demandons que des mesures immédiates et durables soient prises pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle européenne et nationale, afin d'améliorer le fonctionnement et la qualité de nos systèmes politiques.**

**Nous invitons donc instamment:**

- **tous les partis politiques européens et nationaux** à se mobiliser sur le champ pour la réalisation de l'égalité femmes-hommes dans leurs procédures de désignation, dans la perspective des élections de juin 2009 au Parlement européen- y compris sur leurs listes et dans leurs programmes électoraux ;
- **les hommes et les femmes d'Europe** à saisir l'opportunité qui leur est aujourd'hui donnée de s'exprimer et de voter en 2009 en vue de faire progresser la démocratie, l'égalité des sexes et la justice;
- **les États membres de l'UE** à respecter leurs engagements en faveur de la démocratie et de l'égalité des sexes, en veillant à une représentation égale des hommes et des femmes aux postes clés qui devront être pourvus au niveau de l'UE en 2009;
- **les organisations de la société civile et les syndicats en Europe** à relayer activement cet appel au sein de leurs réseaux, en incluant une référence à l'égalité des sexes dans leurs manifestes pour les élections et lors de leurs contacts avec les responsables politiques.

## II. Arguments et informations sur la parité et les femmes dans la prise de décision

### 1. Qu'est-ce que la démocratie paritaire ?

**La démocratie paritaire est un concept qui vise à :**

- Reconnaître la dignité et la valeur égale des personnes des deux sexes ;
- Rendre notre système politique plus démocratique et plus juste ;
- Renouveler l'organisation sociale pour que les femmes et les hommes partagent de manière égale les droits, les responsabilités et le pouvoir.

La parité implique une représentation égale des femmes et des hommes aux postes décisionnels. Les deux sexes devraient être représentés chaque fois que l'on prend des décisions ayant un impact sur leur vie. **Même si officiellement, les femmes jouissent des mêmes droits politiques que les hommes, et si certaines femmes occupent des postes politiques en vue, les femmes *en tant que groupe* sont trop souvent exclues de la prise de décision politique.** Ce sont principalement les hommes qui fixent les priorités politiques et décident de l'allocation des deniers publics. La culture politique reste dominée par les hommes.

La présence des femmes en politique est un indicateur standard de la démocratie d'une société<sup>7</sup>. Si plus de la moitié de la population est constamment sous-représentée, la légitimité et le fonctionnement du système démocratique sont remis en question. C'est pourquoi la parité représente un pas vers la démocratie moderne. L'introduction de la parité doit être envisagée dans le contexte des initiatives européennes destinées à promouvoir une démocratie participative et basée sur l'inclusion, et à accroître la légitimité démocratique des institutions européennes. L'introduction de la démocratie paritaire au niveau de l'UE serait en outre un corollaire des réformes institutionnelles, qui accompagneront l'entrée en vigueur du nouveau traité de Lisbonne.

**La démocratie paritaire est plus qu'une question de chiffres, il s'agit d'améliorer la qualité des politiques.** Une représentation de 30 % de femmes est considérée comme la masse critique nécessaire pour que les représentantes soient à même de modifier la culture politique, d'introduire de nouveaux thèmes à l'ordre du jour, et d'agir efficacement en faveur des droits des femmes<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> IDEA et la Charte 88 : *Handbook on Democracy Assessment*, Stockholm; IDEA 2002

<sup>8</sup> Un seuil de 30 % a été proposé par la Commission de la condition de la femme de l'ONU.

## Pourquoi la parité est-elle différente des quotas ?

---

Le LEF définit la représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision politique comme une représentation 50/50 de chaque sexe au sein de tout organe décisionnel<sup>9</sup>. Bien que la parité implique la fixation d'un minimum en matière de représentation des femmes, elle est conceptuellement différente des quotas. Les quotas peuvent être perçus comme un moyen temporaire pour protéger les droits d'une minorité et garantir sa participation dans la prise de décision. Les quotas sont des outils temporaires pour fixer un parti pris mais la parité va plus loin parce qu'elle ne connaît pas de limite temporelle, et que :

- 1) La parité concerne **la représentation égale et le partage des pouvoirs entre les femmes et les hommes, les quotas sont l'un des moyens d'y parvenir**. La parité transforme des concepts tels que la citoyenneté, l'égalité, l'universalité, rendant les systèmes politiques plus démocratiques.
- 2) À la différence des quotas, le concept de **démocratie paritaire ne traite pas les femmes comme une minorité** au sein du cadre dominant. Les femmes représentent plus de la moitié des citoyen-ne-s, elles ne forment donc pas davantage une minorité que les hommes.
- 3) **La parité implique la suppression des obstacles structurels et culturels à l'entrée des femmes à la prise de décision**, comme l'adaptation des conditions de travail des représentant-e-s élu-e-s aux exigences de la vie moderne, l'élimination des stéréotypes de genre, et la révision des systèmes électoraux qui sont moins favorables aux femmes.

## Arguments en faveur de la démocratie paritaire

---

Quatre arguments principaux peuvent être avancés en faveur de la démocratie paritaire : i) des arguments basés sur l'égalité et la justice ; ii) des arguments basés sur la démocratie ; iii) des arguments basés sur les avantages concrets d'une participation accrue des femmes ; enfin iv) des arguments s'appuyant sur l'idée des intérêts des femmes. Des arguments différents fonctionnent selon le contexte politique et culturel, en fonction de la manière dont l'égalité femmes-hommes a été inscrite dans les discussions politiques d'un pays donné.

### i) La représentation égale des femmes et des hommes est une question de justice et d'égalité entre les femmes et les hommes

- Le droit à la participation politique est un droit fondamental pour les femmes et les hommes ; il doit être mis en pratique concrètement.
- Les États membres de l'UE se sont engagés envers l'égalité entre les femmes et les hommes à de nombreuses reprises au niveau international, européen et national.

---

<sup>9</sup> Résolution du Parlement européen du 2 mars 2000, et recommandation REC (2003)3 du Conseil de l'Europe relative à la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision : elles suggèrent toutes deux un équilibre 40 :60.

## **ii) La représentation égale des femmes et des hommes est un aspect de la démocratie moderne**

- La sous-représentation des femmes en politique représente un déficit démocratique sérieux et une menace pour la légitimité de notre système démocratique. Les parlements ne seront pas représentatifs des avis et des perspectives de la population tant que les femmes, plus de la moitié de la population, ne seront pas représentées de manière égale.
- Développer des politiques qui affectent la vie des personnes en leur absence et sans tenir compte de leur opinion, de leurs perspectives et de leur réalité ne correspond pas avec l'idée moderne de la démocratie.

## **iii) L'équilibre femmes-hommes améliore la prise de décision politique**

- L'inclusion des deux sexes dans la prise de décision politique permet de prendre des décisions plus adéquates et d'allouer les ressources publiques d'une façon qui correspondent mieux aux besoins d'une population diversifiée, ce qui accroît également la satisfaction de l'opinion publique par rapport aux décisions politiques adoptées.
- La participation égale des femmes peut déboucher sur l'introduction de questions nouvelles ou négligées dans l'ordre du jour politique. Ainsi, parce que les femmes ont été les premières affectées par la problématique de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, et n'étaient pas assez représentées dans la prise de décision, la conciliation a été longtemps considérée comme une question d'ordre privé alors qu'il s'agit d'un problème que la société doit résoudre.
- L'inclusion des femmes dans tous les domaines de la politique peut engendrer une nouvelle culture politique, qui peut à son tour déboucher sur une meilleure gouvernance et une résolution plus efficace des conflits.

## **iv) Une meilleure représentation des intérêts et des perspectives des femmes**

- En tant que groupe, les femmes ont des intérêts et des besoins communs, en matière de droits reproductifs et sexuels ou de violence envers les femmes, et qui ne concernent pas les hommes dans la même mesure.
- Les intérêts des femmes et des hommes peuvent être contradictoires en raison de la division du travail et d'un partage inégal du pouvoir.

Des études récentes menées dans des pays où la présence des femmes dans la prise de décision a augmenté démontrent que la représentation égale des femmes en politique peut entraîner des changements importants dans la culture politique et la teneur des politiques. Bien que des recherches supplémentaires soient nécessaires, il existe des exemples qui vont dans le sens de l'argument selon lequel l'équilibre femmes-hommes fait la différence<sup>10</sup>. Cependant, même si la représentation égale en politique ne changeait rien, la parité serait nécessaire au nom de l'égalité, de la démocratie et de la justice.

---

<sup>10</sup> Skeije 1993 sur la Norvège, Squires et Wickham-Jones 2001 sur l'Écosse, Stephenson 2001, Écosse.

## **Les avantages de la démocratie paritaire**

---

### **Avantages pour l'Union européenne**

- Remédier au déficit démocratique : la sous-représentation des femmes porte préjudice aux initiatives de l'UE pour se rapprocher des femmes et des hommes vivant dans les sociétés européennes, et de les impliquer dans les processus décisionnels. Ce déficit démocratique constitue par ailleurs un obstacle à des décisions politiques plus adaptées et à une meilleure allocation des ressources de l'UE.
- Rallier le soutien des Européennes à l'intégration européenne : d'après des études, les femmes sont plus eurosceptiques que les hommes. Ceci demande une plus grande participation des femmes au niveau de l'UE et nécessite que l'UE traite davantage les sujets qui sont perçus comme importants pour elles et pour l'amélioration de l'ensemble de la société.

### **Avantages pour les partis politiques**

- Un renouvellement au sein des partis, un élargissement des perspectives et l'apport de compétences nouvelles, afin de les rendre plus représentatifs des citoyens dont ils sont censés être les porte-parole.
- Un renouvellement de la légitimité des partis, et plus spécifiquement un plus grand soutien des femmes à leurs politiques et à leurs actions, étant donné que les femmes sont plus susceptibles d'accorder leur soutien à des partis politiques qui tiennent compte de leurs préoccupations et qui garantissent leur participation et leur représentation.

### **Avantages pour les femmes européennes**

- Garantir la visibilité des femmes dans le champ politique et donc contribuer à l'éradication des stéréotypes et à la réalisation des droits humains des femmes.
- Inscrire les intérêts des femmes à l'ordre du jour de l'Union européenne.

## **2. Réponses aux arguments communs opposés à la parité**

### **La parité viole les principes démocratiques – Non !**

---

Certain-e-s rejettent la parité sous prétexte de défendre la démocratie. Les mesures qui visent à introduire la parité sont considérées comme violant les grands principes démocratiques d'égalité et d'universalité, selon lesquels chaque femme et chaque homme ont une valeur égale et des droits égaux, en droit comme en politique. En fait, cette idée de l'universalité démocratique s'appuie sur un individualisme abstrait, les électeur-ice-s et les représentant-e-s étant perçus comme privés de tout attribut social tels que le genre, la classe sociale ou la race. Or, cette vision universaliste de la citoyenneté est un concept historique né avec la révolution française et qui lui-même se fondait sur l'exclusion des femmes. La citoyenneté universelle

est donc un concept partial qui, sous prétexte de neutralité, a servi les objectifs des groupes sociaux dominants.

Ce mépris des différences, qui est encore considéré comme le fondement même de la démocratie, et inscrit de différentes manières dans nos systèmes politiques, signifie que la voix des femmes est étouffée dans un monde politique dominé par les hommes, et que les femmes se voient nier le plein exercice de leurs droits politiques. Une vraie égalité présuppose la reconnaissance et l'acceptation de la différence. Les femmes et les hommes sont confrontés à des réalités différentes et donc à des problèmes, à des besoins et à des intérêts différents. Ignorer ces différences revient à encourager les relations de pouvoir inégales actuelles et donc à perpétuer les inégalités.

Pour être universelle, la démocratie doit s'appliquer de la même manière à tous, femmes et hommes et à tous les groupes victimes de discrimination ou d'exclusion. La critique de la démocratie paritaire au nom de l'universalisme et de l'égalité révèle que ces idées sont encore des concepts partiels. La démocratie paritaire ne renonce pas à l'universalité de la démocratie : au contraire, en exposant ses limites, la parité élargit le cadre de l'universel et la portée du principe démocratique d'égalité. En tant que telle, la parité contribue à une plus grande justice et au progrès démocratique.

### **La parité s'oppose au principe de liberté – Non !**

Au nom de la liberté, certain-e-s critiquent la méthode paritaire sous prétexte qu'elle ferait intervenir inutilement l'État dans un domaine où la libre concurrence sur la base de « que le meilleur (sic) gagne » ou l'autodiscipline sont préférables. La parité est aussi accusée de restreindre le libre choix de l'électeur-riche.

Le progrès « naturel » dans le domaine de l'égalité femmes-hommes ne suffira pas pour influencer les relations de pouvoir historiques entre les femmes et les hommes et mettre fin à la discrimination à l'encontre des femmes dans le monde politique. Les femmes qui ont des ambitions politiques se heurtent à quantité d'obstacles culturels et structurels. En cas d'injustice, c'est l'État qui est le mieux placé pour mettre en œuvre des mesures en faveur d'une plus grande équité. Plutôt que d'attendre des siècles une hypothétique égalité dans le domaine politique, les citoyen-ne-s doivent prendre leur destin en main, ainsi que des mesures complémentaires et décisives vers une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

Pour ce qui concerne la « liberté » de l'électorat, elle est déjà circonscrite par d'autres facteurs comme des systèmes électoraux qui autorisent les électeur-riche-s à choisir le parti mais bien souvent pas les représentant-e-s, et une représentation des régions qui ne reflète pas toujours le nombre d'habitants. Dans un système où les partis politiques choisissent et classent les candidat-e-s, souvent sur la base de procédures non transparentes et non démocratiques, on ne peut pas dire que c'est l'électeur-riche qui a la liberté de choisir. C'est pourquoi une représentation juste des femmes ainsi que des autres groupes sur les listes électorales accroît – et ne diminue pas – la liberté des électeur-riche-s de choisir les candidat-e-s qui les représentent.

Dans une société démocratique, la liberté doit être défendue, mais aussi contrebalancée par la promotion de la justice et de l'égalité. Si la liberté et l'égalité sont souvent contradictoires, elles constituent aussi l'essence même de la démocratie. Ce n'est qu'en acceptant la confrontation des deux grandes valeurs démocratiques que nous pouvons garantir que notre système politique reste démocratique.

### **La parité tient compte du mérite – Oui !**

---

L'argument selon lequel les responsables politiques devraient être élu-e-s sur la base de leurs qualifications et non du genre, ou qu'il est honteux pour les femmes d'être élues en tant que femmes, démontre combien les qualifications des femmes sont méprisées dans un monde politique dominé par les hommes. L'implication des femmes dans la politique informelle, à l'échelon local et au sein de la société civile, en plus de leur haut niveau d'éducation, fait d'elles les candidates idéales pour les postes politiques à responsabilité. Soulignons en outre que les femmes rencontrent nombre d'obstacles structurels et culturels, notamment dans l'accès aux ressources financières, la division traditionnelle travail rémunéré/non rémunéré entre les femmes et les hommes, ainsi que les préjugés des partis politiques et des électeu-ric-e-s, ce qui rend leur participation en politique beaucoup plus difficile, même à mérite égal.

Le mérite, s'il est un critère essentiel dans le choix d'un-e représentant-e élu-e, ne peut être invoqué pour éviter le problème de la représentation et de la légitimité. La participation politique égale des femmes et des hommes est une question de représentation et, en tant que telle, comparable aux règles régissant par exemple la représentation de chaque pays au Parlement européen. De même, les fonctionnaires à la Commission européenne ou dans d'autres institutions internationales sont choisi-e-s d'abord sur la base de la nationalité, puis sur la base de leurs qualifications. Les quotas de nationalité n'ont jamais été perçus par les électeu-ric-e-s comme un problème ou une source de honte pour les élu-e-s ou les fonctionnaires, mais au contraire comme quelque chose qui garantit la légitimité des institutions européennes. Selon ce principe, des femmes politiques élues dans le cadre de la parité sont choisies pour leurs compétences parce qu'elles ont beaucoup à apporter au monde politique, et parce qu'elles représentent la moitié de la population.

### **La parité promeut une image simpliste des femmes – Non !**

---

Certain-e-s s'opposent à la parité car ils-elles considèrent qu'il s'agit d'une idée qui adopte une vision naturaliste des femmes et de leurs intérêts, et ignore la diversité des femmes. Soutenir la parité ne signifie pas dire que les femmes forment un groupe unifié avec des intérêts communs qui devraient être défendus. Au contraire, ce n'est qu'en augmentant le nombre de représentantes que la diversité des femmes se trouvera réellement représentée. La parité est donc la seule voie pour représenter et faire entendre cette diversité de perspectives et d'intérêts.

### 3. Les femmes dans la prise de décision en Europe en chiffres

#### Parlement européen : femmes élues par les États membres<sup>11</sup>

État membre	Sièges	Femmes	Femmes %	État membre	Sièges	Femmes	Femmes %
1. Suède	19	11	57,90%	15. Roumanie	35	11	31,40%
2. Luxembourg	6	3	50%	16. Allemagne	99	31	31,30%
3. Pays-Bas	27	12	44,40%	17. Grèce	24	7	29,20%
4. Slovénie	7	3	42,90%	18. Belgique	24	7	29,20%
5. France	78	33	42,30%	19. Bulgarie	18	5	27,70%
6. Autriche	18	7	38,90%	20. Portugal	24	6	25%
7. Lituanie	13	5	38,50%	21. Royaume-Uni	78	19	24,40%
8. Irlande	13	5	38,50%	22. Lettonie	9	2	22,20%
9. Hongrie	24	9	37,50%	23. Rép. Tchèque	24	5	20,80%
10. Slovaquie	14	5	35,70%	24. Italie	78	15	19,20%
11. Finlande	14	5	35,70%	25. Pologne	54	7	13%
12. Danemark	14	5	35,70%	26. Chypre	6	0	0%
13. Estonie	6	2	33,30%	27. Malte	5	0	0%
14. Espagne	54	18	33,30%	<b>Total :</b>	<b>785</b>	<b>238</b>	<b>30,3</b>

Source : Union interparlementaire

#### Les femmes au Parlement européen par groupe politique<sup>12</sup>

Groupe politique	Sièges	Sièges %	Femmes	Femmes %	Femme à la présidence
Groupe du Parti Populaire Européen (démocrates chrétiens) et des Démocrates Européens (PPE-DE)	286	36,71%	68	23,78%	
Groupe Socialiste au Parlement européen (PSE)	213	27,34%	87	40,85%	
Groupe de l'Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ADLE)	101	12,97%	41	40,59%	
Union for Europe of the Nations Group (UEN)	44	5,65%	5	11,36%	
Groupe des Verts/Alliance Libre Européenne (V/ALE)	42	5,39%	20	47,62%	Oui

<sup>11</sup> Situation en date de janvier 2007, après l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie.

<sup>12</sup> Situation en date de mai 2008. Comme les statistiques du PE ne sont pas à jour en raison de changements dans les MPE et que certain-e-s MPE sont absent-e-s du tableau, les chiffres diffèrent entre le tableau 1 et 2.

Groupe de la Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique (GUE/NGL)	41	5,26%	13	31,71%	
Groupe Indépendance/Démocratie (ID)	23	2,95%	4	17,39%	Oui
Non affilié-e-s	29	3,72%	4	13,79%	
<b>Total</b>	<b>779</b>	<b>100</b>	<b>242</b>	<b>31,07%</b>	

Source: Parlement européen

### Les femmes au sein des chambres uniques/basses des parlements nationaux dans les États membres de l'UE et les pays candidats<sup>13</sup>

Pays	Élu-e-s	Sièges	Femmes	Femmes %	Pays	Élu-e-s	Sièges	Femmes	Femmes %
1. Suède	09 2006	349	164	46,99%	16. Pologne	10 2007	460	93	20,22%
2. Finlande	03 2007	200	83	41,50%	17. Lettonie	10 2006	100	20	20,00%
3. Pays-Bas	11 2006	150	59	39,33%	18. Royaume-Uni	05 2005	646	126	19,50%
4. Danemark	11 2007	179	68	37,99%	19. Slovaquie	06 2006	150	29	19,33%
5. Espagne	03 2008	350	127	36,29%	20. France	06 2007	577	105	18,20%
6. Belgique	06 2007	150	53	35,33%	21. Italie	04 2008	629	133	21,14%
7. Autriche	10 2006	183	60	32,79%	22. Rép. Tchèque	06 2006	200	31	15,50%
8. Allemagne	09 2005	613	194	31,65%	23. Grèce	09 2007	300	44	14,67%
9. <i>Macédoine</i>	07 2006	120	35	29,17%	24. Chypre	05 2006	56	8	14,29%
10. Portugal	02 2005	230	65	28,26%	25. Irlande	05 2007	166	22	13,25%
11. Luxembourg	06 2004	60	14	23,33%	26. Slovénie	10 2004	90	11	12,22%
12. Lituanie	10 2004	141	32	22,70%	27. Hongrie	04 2006	386	43	11,14%
13. Bulgarie	06 2005	240	52	21,67%	28. Roumanie	11 2004	330	31	9,39%
14. <i>Croatie</i>	11 2007	153	32	20,92%	29. Malte	03 2008	69	6	8,70%
15. Estonie	03 2007	101	21	20,79%	30. <i>Turquie</i>	07 2007	549	50	9,11%
<b>Total :</b>									<b>22,85%</b>

Source : Union interparlementaire

<sup>13</sup>Pays candidats en italique ; situation en date du 11 juillet 2008.

## 4. Dispositions et mesures existant pour la promotion de l'égalité femmes-hommes dans la prise de décision

### Dispositions à l'échelle internationale et européenne

La participation égale des femmes à la prise de décision est considérée comme un fondement de la démocratie et de la justice sociale et a été fermement défendue au **niveau international**. C'est en effet l'un des douze objectifs stratégiques de la Plate-forme d'Action de Pékin (1995) et les articles 7 et 8 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/CEDEF) y font référence.

**Le Conseil de l'Europe** a également conduit des travaux très intéressants sur les femmes dans la prise de décision et la démocratie paritaire. Une recommandation sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique a été adoptée en 2003<sup>14</sup>. La recommandation relative aux normes et aux mécanismes en matière d'égalité femmes-hommes, adoptée en novembre 2007<sup>15</sup>, peut contribuer à une évaluation de l'engagement des gouvernements à réaliser la participation égale des femmes et des hommes. Il ne s'agit pas là de textes contraignants.

**Au niveau de l'Union européenne, il n'existe pas de disposition contraignante pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la prise de décision politique.** Les institutions de l'UE ont cependant adopté des textes non contraignants relatifs à l'égalité femmes-hommes dans la prise de décision, comme par exemple récemment :

- Le Pacte européen pour l'égalité femmes-hommes, adopté par le Conseil européen de mars 2006, presse l'UE et les États membres de promouvoir le renforcement du pouvoir des femmes dans la vie politique ;
- La Feuille de route de la Commission européenne pour l'égalité femmes-hommes 2006-2010, qui stipule que la sous-représentation des femmes dans la société civile, le monde des affaires et la politique constitue un déficit démocratique ;
- La résolution du Parlement européen sur les femmes dans la prise de décision du 2 mars 2000, qui encourage l'application de quotas nationaux afin d'amener plus de femmes dans la prise de décision.

### Les engagements nationaux envers la promotion d'un équilibre femmes-hommes dans la prise de décision

L'analyse des constitutions des États membres de l'Union européenne révèle qu'à une large majorité, les pays qui disposent d'une constitution écrite y ont inscrit soit une disposition concernant la non-discrimination qui inclut la discrimination sur la base du sexe, ou des

<sup>14</sup> [REC \(2003\) 3](#)

<sup>15</sup> [CM/Rec \(2007\) 17](#)

disposition spécifique en matière d'égalité femmes-hommes. Ceci est valable pour 19 États membres. Sept autres ont prévu des mesures proactives de la part des États afin de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes ; cinq autres encore ont une clause qui permet d'introduire spécifiquement des mesures positives pour la promotion des femmes dans la prise de décision.<sup>16</sup>

Dispositions inscrites dans la constitution	États membres de l'UE	Futurs adhérents
L'égalité entre les sexes fait partie d'une disposition générale sur l'égalité ou la non-discrimination	Autriche (art 7.1), Bulgarie (art. 6.2), Chypre (art. 28), Estonie (art. 12), Finlande (6.2), Italie (art.3.1); Lituanie (29.2), Portugal (13.2), Roumanie (art. 4.2), Slovaquie (art. 12), Slovénie (art. 14) Espagne (art. 14)	Croatie (art.14); Macédoine (art. 9)
Disposition spécifique en matière d'égalité femmes-hommes	Belgique (art. 10), Allemagne (art. 3.2), Grèce (art. 4.2), Hongrie (art. 66.1), Malte (section 14), Pologne (art. 33), Suède (art. 2.3 & 16)	Turquie (art. 10.2)
Clause relative à des mesures actives de la part de l'État/des actions positives en faveur de la promotion de l'égalité	Finlande (6.4), Allemagne (3.2), Grèce (116.2); Hongrie (70.A.3), Malte (section 14, section 45.11), Espagne (art 9.2), Suède (Chapitre 1 art 2.3)	Turquie (art.10.2)
Clause relative à des mesures de promotion de la parité / de l'égalité dans la prise de décision	Belgique (art. 11bis), France (art. 3 & 4), Italie (art. 51 & 117.7), Portugal (art. 109), Slovénie (art. 43.4)	

## 5. Mesures proposées pour améliorer la situation

### Des mesures générales destinées à accroître la présence des femmes en politique

L'augmentation de la représentation des femmes dans la prise de décision politique est liée à la **promotion de meilleures politiques en faveur de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle pour les femmes et pour les hommes** ; il faut aussi encourager les hommes à accomplir leur part de travail non rémunéré à la maison. En effet, les femmes continuent de prendre en charge une part disproportionnée du travail domestique et de garde, et beaucoup préfère ne pas se porter candidates étant donné qu'être députée par exemple peut transformer le double fardeau du travail en triple fardeau. Les horaires de travail dans la plupart des parlements sont la preuve de l'idée trop répandue que ceux qui font de la politique n'ont pas de responsabilités familiales, ce qui est un handicap évident pour les femmes. Il serait donc important de **modifier les règles de fonctionnement des assemblées parlementaires**, afin de rendre les horaires plus adaptés pour ceux et celles qui ont des responsabilités familiales à assumer.

<sup>16</sup> Ces infos proviennent du site Internet de International Constitutional Law (ICL) <http://www.servat.unibe.ch/icl/>

En tant que groupe, les femmes disposent par ailleurs de moins de **ressources financières et autres** nécessaires pour se porter candidates. Les femmes candidates doivent faire campagne avec beaucoup moins de moyens et de couverture médiatique. Les partis politiques peuvent aider à renverser certains de ces obstacles socio-économiques en soutenant activement et en encourageant les femmes, aspirantes et candidates, en leur donnant ressources financières, formation, accès égal aux médias et aux réseaux politiques.

## Introduction de quotas législatifs ou de la parité

---

La façon la plus courante de mettre en pratique les engagements en matière de parité a été **l'introduction de quotas électoraux pour les femmes**. Ils peuvent être constitutionnels, législatifs, on en revêtir la forme de quotas volontaires au sein des partis politiques. Il peut s'appliquer au nombre de femmes candidates proposé par un parti en vue d'une élection (nomination) ou prendre la forme de sièges réservés dans une législature (quota sur la base des résultats).

Cinq pays européens ont prévu des dispositions dans la loi électorale ou la constitution qui imposent des quotas aux partis politiques afin d'augmenter la représentation des femmes ou d'atteindre la démocratie paritaire : il s'agit de la France, de la Belgique, du Portugal, de l'Espagne et de la Slovénie. En outre, l'Italie a voté une loi qui introduit un système de quota provisoire pour les élections au Parlement européen<sup>17</sup>.

Dans la plupart des États membres de l'UE, certains partis politiques ont opté pour des **quotas volontaires**<sup>18</sup>. Toutefois, si des systèmes de quotas non contraignants ont prouvé leur efficacité dans certains partis politiques et certains pays, ce succès partiel rend d'autant plus nécessaire que les États membres prouvent leur engagement envers la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes par le biais de l'introduction d'une législation contraignante. Seuls des quotas légalement obligatoires peuvent être appliqués avec efficacité et assurer la continuité.

**Les réformes du système électoral** peuvent avoir un effet significatif sur la représentation des femmes. Les systèmes de représentation proportionnelle sont plus favorables aux femmes, tout comme aux autres groupes sociaux discriminés, que les systèmes majoritaires/pluralistes. En outre, la taille des partis politiques et celle des circonscriptions électorales ont une incidence sur l'accès des femmes aux assemblées élues. Plus les partis et les circonscriptions électorales sont importants, plus de femmes sont généralement élues. Les listes ouvertes sont plus favorables aux femmes, mais les listes fermées sont plus adaptées à l'introduction de quotas avec ordre sur les listes (système d'alternance une femme/un homme).<sup>19</sup>

---

<sup>17</sup> Cf. Global Database for Quotas for Women avec des informations sur les quotas volontaires au sein des partis par pays. [www.quotaproject.org](http://www.quotaproject.org)

<sup>18</sup> Cf. Global Database for Quotas for Women avec des informations sur les quotas volontaires au sein des partis par pays [www.quotaproject.org](http://www.quotaproject.org)

<sup>19</sup> Matland, Richard E. 2005: "Enhancing women's participation: Legislative Recruitment and Electoral Systems". In *Women in Parliaments: Beyond Numbers. A revised edition*. International IDEA.

## Comment reconnaître les dispositions efficaces en matière de quotas/parité ?

---

Le succès d'un système de quotas dépend avant tout **de la combinaison entre le système électoral et le type de quota**. Les quotas basés sur les résultats fonctionnent dans tous les systèmes électoraux, mais les quotas au niveau du processus de nomination ont plus de chances d'avoir un effet positif dans les systèmes de représentation proportionnelle. De plus, la taille de la circonscription électorale, la taille du parti, l'attitude générale des électeur-ice-s envers les femmes, et la structure du scrutin (selon que le parti ou les électeur-ice-s décident de l'ordre des candidat-e-s élu-es au sein du parti) ont un impact sur la représentation des femmes.<sup>20</sup> L'organisation DEA a dressé un tableau par pays très utile des combinaisons les plus adaptées entre type de quota et systèmes électoraux<sup>21</sup>.

Ensuite, le fait qu'un système de quotas/paritaire atteigne son objectif **dépend largement de la mise en œuvre, du contrôle et de l'efficacité des sanctions**. Des modifications au niveau de la constitution et de la loi électorale qui prévoient des quotas peuvent ne pas donner de meilleurs résultats que des quotas volontaires au niveau des partis en ce qui concerne l'augmentation du nombre de femmes au parlement, s'il n'y a aucune **sanction en cas de non-respect**. Par exemple, la loi électorale française n'impose que des sanctions financières lors des élections à l'assemblée nationale : le financement public que l'État alloue à un parti est revu à la baisse dès lors que l'on s'écarte de 2 % de l'obligation de parité sur les listes électorales. Par contre à l'échelon municipal ou européen, le système paritaire a donné de meilleurs résultats, étant donné que les listes qui ne satisfont pas aux exigences de parité ne peuvent être enregistrées.<sup>22</sup>

Si les quotas ou la parité sont imposés volontairement par le parti politique, aucune sanction ne sera appliquée. Dans ce cas, l'important est qu'il y ait, au sein du parti, volonté politique au plus haut niveau d'atteindre l'objectif et que **des politiques actives visant à accroître la représentation politique des femmes soient mises en œuvre, et les résultats, contrôlés**.

Dans les systèmes utilisant des listes électorales fermées, l'introduction de règles quant à **l'ordre des candidat-e-s** sur les listes électorales est cruciale pour l'efficacité à la fois des quotas volontaires et législatifs et des dispositions en matière de parité dans les différents pays. Une exigence de 50 % de femmes sur les listes peut avoir pour résultat qu'aucune femme n'est élue si toutes les candidates sont placées au bas de la liste. Les femmes sélectionnées comme candidates devraient être placées sur les listes de manière à avoir une chance réelle d'être élues par le biais du système d'alternance une femme- un homme.

---

<sup>20</sup> Stina Larren & Rita Taphorn 2007: Designing for Equality. Best-fit, medium fit and non-favourable combinations of electoral systems and gender quotas. International Institute for Democracy and electoral assistance, p.27

<sup>21</sup> [http://www.idea.int/publications/designing\\_for\\_equality/dyntable.cfm](http://www.idea.int/publications/designing_for_equality/dyntable.cfm)

<sup>22</sup> Global Database of Quotas for Women, [www.quotaproject.org](http://www.quotaproject.org)

## Autres mesures pour atteindre la parité

---

Les quotas et autres mesures susmentionnées afin d'accroître la participation des femmes peuvent finalement laisser les femmes élues sans pouvoir réel, sauf si l'on modifie certains autres aspects qualitatifs. En effet, si ces mesures peuvent certes asseoir la présence politique des femmes en termes quantitatifs, d'autres sont nécessaires pour que les femmes se fassent entendre et qu'elles soient considérées comme des représentantes au même titre que leurs collègues masculins au sein des partis comme dans les assemblées élues. Étant donné que les normes et les manières de travailler des partis politiques et des assemblées élues ont été organisées sur le modèle masculin, il faut en changer. Ceci n'est possible qu'en augmentant la présence des femmes.